

MQ VILLA TACCHINI

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

ACTIF	2022	2021
Actif circulant		
Liquidités		
Caisses	888,60	826,80
CCP	23 628,16	27 476,56
	24 516,76	28 303,36
Actifs transitoires		
Charges comptabilisées d'avance	2 926,55	2 891,65
Produits à recevoir	537,20	1 013,30
	3 463,75	3 904,95
Total actif circulant	27 980,51	32 208,31
Actif immobilisé		
Mobilier infrastructures informatiques lourdes	24 978,05	15 397,50
Machines et matériel	3 476,00	6 256,00
Matériel informatique	1 015,15	2 368,65
Matériel audiovisuel	8 920,10	6 471,60
Sous-total actif immobilisé	38 389,30	30 493,75
TOTAL DE L'ACTIF	66 369,81	62 702,06
PASSIF		
Engagements courants		
Créanciers		
Dépôts & cautions clés	2 300,00	2 500,00
Provision & fonds d'investissement		
Fonds d'investissement mobilier et informatique	1 831,50	2 518,35
Fonds d'investissement machines et matériel	3 475,00	6 255,00
Passifs transitoires		
Charges à payer	8 352,90	7 130,25
Fonds propres		
Fonds propres au 1er janvier	44 298,46	42 418,27
Résultat de l'exercice	6 111,95	1 880,19
Fonds propres au 31 décembre	50 410,41	44 298,46
TOTAL DU PASSIF	66 369,81	62 702,06

MQ Villa Tacchini

COMPTES DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2022

RECETTES	2022	Budget 2022	2021
Subventions cantonales ordinaires réservé (pièce FASE)	106 933,85		136 323,15
Subvention communales ordinaires	107 200,00	87 200,00	87 200,00
Subventions communales traitements FASE	375 039,25		398 915,05
Valeur locative des locaux	176 750,00		176 750,00
Revenus des biens	300,00	2 000,00	400,00
Participation des usagers	3 746,00	1 500,00	911,70
Produits des ventes	6 215,43	11 300,00	541,90
Autres contributions	557,90	3 700,00	1 059,20
Dons			
Dissolution fonds d'investissement	3 466,85	2 771,85	3 466,85
Total recettes	780 209,28	108 471,85	805 567,85

DEPENSES	2022	Budget 2022	2021
Charges de personnel			
Salaires & Charges sociales payés par la FASE	479 686,05		534 421,30
Autres charges de personnel payées par le centre	14 212,30	19 500,00	8 579,55
	493 898,35	19 500,00	543 000,85
Biens et services			
Fournitures de bureau, documentation	3 965,64	3 800,00	1 741,30
Mobilier, machines et matériel	12 114,78	20 500,00	6 356,61
Energie et autres charges locatives	15 628,05	12 500,00	15 488,55
Autres fournitures et marchandises	20 174,90	25 700,00	20 470,01
Entretien des immeubles	4 789,02		9 549,25
Entretien de l'objet mobilier	1 085,40	2 600,00	1 327,40
Loyer, fermage et redevance d'utilisation	990,95	1 000,00	510,00
Valeurs locative des bâtiments payées par des tiers	176 750,00		176 750,00
Dédommagements	2 325,00	2 400,00	1 995,00
Prestations de services et honoraires	29 765,89	27 271,85	16 047,34
Frais association	408,65	700,00	403,35
	267 998,28	96 471,85	250 638,81
Amortissements et divers			
Amortissements ordinaires	12 671,90	12 500,00	10 237,30
	12 671,90	12 500,00	10 237,30
Total charges	774 568,53	128 471,85	803 876,96
Résultat de fonctionnement	5 640,75	-20 000,00	1 690,89
Charges exceptionnels			
Charges sur exercice antérieur	50		180,6
Total Charges exceptionnelles	50,00		180,60
Produits exceptionnels			
Autres produits exceptionnels	521,20		369,90
Total Produits exceptionnels	521,20		369,90
Résultat de l'exercice	6 111,95		1 880,19

ANNEXE AUX COMPTES 2022

➤ 1 But de l'association (Article 5 des statuts)

L'Association a pour buts, notamment:

- de promouvoir une animation de portée générale dans la commune du Lancy, particulièrement au Petit-Lancy;
- d'offrir des possibilités de rencontres et d'activités aux habitants du quartier et principalement aux adolescents;
- d'organiser, en collaboration avec la population ou d'autres partenaires, divers événements tels que, par exemple, des manifestations culturelles et sportives, des fêtes de quartier, etc.

➤ 2 Composition du comité

Michel THORIMBERT Président ; Nicolas LEVET vice-Président ; Alexandre GROBET Trésorier ;
Claire MAREDA Membre du comité ;
Michel VERGAIN, délégué du Conseil municipal ;

➤ 3 Tenue des comptes

« Les comptes sont tenus conformément aux dispositions du Code des Obligations, des statuts, ainsi que des directives financières et du manuel d'utilisation du plan comptable FASE/FCLR »

➤ 4 Responsable de la vérification des comptes

Fiduciaire CVM Services Sàrl, rue du Village 40C, CH -1214 Vernier

➤ 5 Valeur de l'assurance

Marchandises et Installations : CHF. 300'000. —

ÉLEMENTS RELATIFS A L'ACTIF DU BILAN

➤ 6 Actifs Transitoires

Charges comptabilisées d'avance : Assurance Choses Professionnel 2023 / Assurance RC 2023
Assurance LAA 2023 / Local Search 2023 / Case postale 2023

Produits à recevoir : Rbt Contest'Trott 2022 / Rbt frais de sécurité 2022 « Release Party »

➤ 7 Immobilisations – (Amortissements) :

<u>Gril au pavillon</u>	Valeur d'acquisition CHF. 5'599.35 – Août 2016 Amortissement sur 8 ans à 12.5% Valeur au 31.12.2022 : CHF. 1'108.30.--
<u>Cabanon de jardin</u>	Valeur d'acquisition CHF. 14'621.70 – Septembre 2017 Amortissement sur 8 ans à 12,5% Valeur au 31.12.2022 : CHF. 4'874.--
<u>Fonds d'investissement Cabanon de jardin</u>	Valeur de la subvention CHF 5'494.70 – Septembre 2017 Dissolution sur 8 ans à 12,5% Valeur au 31.12.2022 : CHF. 1'831.50
<u>Matériel Audiovisuel</u>	Valeur d'acquisition CHF. 16'882.50 – Décembre 2018 Amortissement sur 5 ans à 20% Valeur au 31.12.2022 : CHF. 3'095.10
<u>Fonds d'investissement Lave-vaisselle</u>	Dissolution de la provision de 2018 - CHF 13'900 – Avril 2019 Dissolution sur 5 ans à 20% Valeur au 31.12.2022 : CHF. 3'475.--
<u>2 X Lave-vaisselle</u>	Valeur d'acquisition CHF. 13'900. – Avril 2019 Amortissement sur 5 ans à 20% Valeur au 31.12.2022 : CHF. 3'475.--
<u>Matériel Informatique</u>	Valeur d'acquisition CHF. 5'414. – Octobre 2019

<u>Tables Pavillon</u>	Amortissement sur 4 ans à 25% Valeur au 31.12.2022 : CHF. 1'015.15 Valeur d'acquisition CHF. 3'834. – Août 2021
<u>Console de contrôle lumière</u>	Amortissement sur 8 ans à 12,5% Valeur au 31.12.2022 : CHF. 3'155.05 Valeur d'acquisition CHF. 6'990. – Mars 2022
<u>Mobilier Salle de musique</u>	Amortissement sur 5 ans à 20% Valeur au 31.12.2022 : CHF. 5'825.-- Valeur d'acquisition CHF. 13'577.45. – Juin 2022
	Amortissement sur 8 ans à 12,5% Valeur au 31.12.2022 : CHF. 12'587.40

Amortissement terminé :

<u>Imprimante</u>	Valeur d'acquisition CHF. 9'177.80 – Novembre 2015 Amortissement sur 5 ans à 20% Valeur au 31.12.2020 : CHF. 1. –
-------------------	---

ÉLEMENTS RELATIFS AU PASSIF DU BILAN

➤ **8 Passifs transitoires**

Charges à payer : Frais de téléphonie ; Frais de personnel ; Frais de véhicule ; Frais énergie ; Cotisations ; Honoraires ; Alimentation ; Ménage, Matériel animation

ÉLEMENTS RELATIFS AUX RECETTES

➤ **9 Subventions cantonales ordinaires réservé (pièce FASE)**

Participation de l'Etat - chiffres transmis par la FASE ;

➤ **10 Subventions communales ordinaires**

Subvention accordée par la Ville de Lancy (budget de fonctionnement) ;

➤ **11 Subventions communales traitement FASE (pièce FASE)**

Concerne la participation de la commune aux divers salaires du centre - chiffres transmis par la FASE ;

➤ **12 Revenu des biens**

Prêt des locaux

➤ **13 Participation des usagers**

Participation financière des usagers aux activités ;

➤ **14 Produit des ventes**

Recettes encaissées lors des ouvertures de la buvette durant les spectacles ; lors de l'atelier Paninis ; lors des locations des locaux ;

➤ **15 Autres contributions**

Inscriptions / cotisations des usagers / membres

➤ **16 Dissolution des fonds d'investissements**

Valeur des produits en parallèle de charges d'amortissement lorsque des immobilisations ont été acquises grâce à des subventions ou à des constitutions de provision à caractère de réserve (*Cabanon de jardin & Lave -vaisselle*) ;

ÉLEMENTS RELATIFS AUX DEPENSES

➤ **17 Charges de personnel**

Salaires & Charges sociales payés par la FASE :

Pièce FASE (en relation avec les chiffres transmis par la FASE) ;

Autres charges de personnel payées par le centre :

Petits Jobs ; Frais de personnel remboursés à la FASE ; Frais de formation remboursés à la FASE

➤ **18 Energie et autres charges locatives**

Frais SIG (eau, électricité, gaz)

➤ **19 Autres fournitures et marchandises**

Alimentation et boissons pour les usagers ; matériel d'animation ; carburant ; pharmacie ;

➤ **20 Entretien des immeubles**

Fournitures nettoyage ; entretien et réparation des locaux ; rénovation ;

➤ **21 Entretien de l'objet mobilier**

Garantie ; Alarme ;

➤ **22 Loyers, fermages et redevances d'utilisation**

Locations

➤ **23 Valeurs locatives des bâtiments payées par des tiers**

Pièce FASE (en relation avec les chiffres transmis par la FASE) ;

➤ **24 Dédommagements**

Indemnités déplacements ; indemnités téléphonie ;

➤ **25 Prestations de services et honoraires**

Affranchissement ; Frais postaux ; Téléphone & Internet ; Frais d'affiches – Impression d'Imprimés ; Cachets des intervenants ; Assurances ; Droits d'auteur ; Frais de transport ; Frais de sorties ; Frais de repas ; Honoraires fiduciaire ; Frais d'activités conjointes ; Frais de surveillance ;

➤ **26 Frais association**

Cotisations FCLR ; Cotisation Ludothèque Lancy ;

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

➤ **27 Charges exceptionnelles**

Emoluments LRDBHD 2021

➤ **28 Produits exceptionnels**

Pièce FASE



FIDUCIAIRE
CVM SERVICES Sàrl

Rapport de vérification des comptes de l'exercice 2022

Au comité et à l'Assemblée Générale

de la Maison de quartier Villa Tacchini

Petit-Lancy

Conformément au mandat qui nous a été confié, les soussignés ont procédé, en date du 27 février 2023, à la vérification des comptes de la Maison de quartier Villa Tacchini au Petit-Lancy. La comptabilité a été tenue par Madame Anne Geiser conformément aux dispositions légales du code des obligations art. 957 ss CO et les instructions de la Fase.

Nous rappelons que la responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité de la Maison de quartier Villa Tacchini, alors que notre mission consiste à vérifier les comptes et à émettre une opinion sur leurs conformités.

Nous avons vérifié les postes du bilan et les justificatifs liés à leurs soldes. Nous avons également procédé à divers contrôles par sondage des postes principaux du compte de résultat et avons trouvé une parfaite concordance entre les justificatifs présentés et les écritures comptables.

Nous recommandons au comité et à l'assemblée générale d'approuver les comptes annuels 2022.

Nous remercions Madame Anne Geiser pour son excellent travail et sa totale collaboration dans l'accomplissement de notre mandat.

Petit-Lancy, le 28 février 2023


Véronique Febo